

FONDAMENTAUX JURIDIQUES ET BONNES PRATIQUES EN COPROPRIÉTÉ

PARTIE 1

WE-CO531

½ journée
(3,30 h)

- Cas pratiques
- Support pédagogique
- Quiz d'évaluation finale

Tarif : **130 € HT**

ESSENTIEL

OBJECTIFS :

- Apporter des réponses claires et pertinentes dans l'exercice du métier de syndic.
- Anticiper les risques de contentieux

NIVEAU & PUBLIC :

Syndic, gestionnaire de copropriété.

Prérequis : aucun

MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

Vidéo projecteur, paper-board
Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S) :

Formateur : Professionnel spécialisé en copropriété

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

 Programme accessible aux personnes en situation de handicap

PROGRAMME

INTRODUCTION

Bienvenue + présentation du cours et des objectifs pédagogiques

I – LOI ELAN ET RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE

- Obligations professionnelles
- Tracfin, habitat indigne, protection du statut, formation
- Le CNTGI

II – LOI ELAN ET MESURES PROPRES À LA COPROPRIÉTÉ

- Naissance du statut et mise en route de la copropriété
- Définition du lot et du lot transitoire
- Nouveau droit accessoire aux parties communes
- Le droit à construire
- Parties communes spéciales et parties communes à jouissance privative
- MAJ du règlement de copropriété : loi ELAN, loi 3DS

III – MODIFICATIONS RELATIVES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Modalités d'organisation :

- Le procès-verbal
- Évolution des règles de majorité. Passerelle

SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

TEST D'ÉVALUATION
+ RÉPONSE AUX QUESTIONS
+ REMERCIEMENT